

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 12 mars 2009**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	M. Bernard Piguet M. Jacques Petitpierre	président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme Julia Collis M. Pierre Pricat	vice-présidente conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2009
  2. Communications du Maire
  3. Projets de délibérations :
    - **02/2009** : Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge
    - **03/2009** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la toiture de la salle communale - **DELIBERATION MUNIE DE LA CLAUSE D'URGENCE**
  4. Rapports des commissions
  5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
  6. Divers.
-

**Le Président** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2009

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Président** demande que la liste nominative des jurés des tribunaux soit insérée au point 3 de la page 4.
- 2<sup>ème</sup> correction par **le Maire**, page 3, point 2, lettre f) :
  - ➔ « Nous avons reçu les comptes de fonctionnement au 31 décembre 2008. ~~Nous risquons bien de finir l'année avec un excédent de 2 millions de Francs ! En effet, l~~ Les recettes fiscales sont supérieures à ce qui avait été annoncé, **au total de 1.5 millions de francs**. Dès **2010 l'année prochaine**, une *petite* baisse devrait avoir lieu, avant une reprise estimée à nouveau d'ici 2-3 ans. ».
- 3<sup>ème</sup> correction, page 4, point 2, lettre g), 6<sup>ème</sup> paragraphe de la lettre g) :
  - ➔ « ...Toutefois, en ~~séparant les parois~~ **renforçant les portes de la grande salle** avec des panneaux de sécurisation, la buvette **et la cuisine** devraient pouvoir être utilisées sans risque avec la tente. ».

## 2. Communications du Maire

### a) Salle communale

**Le Maire** rappelle les grands axes de la réhabilitation à mener - qui inclut entre autres l'amélioration du confort thermique et acoustique, pour laquelle le crédit va être voté ce soir.

Le planning reçu la veille confirme l'ouverture du chantier la 1<sup>ère</sup> semaine de juin, la fin des travaux et donc la réouverture de la salle est planifiée fin août-début septembre.

Après Pâques, comme indiqué dans le tous ménages distribué ces jours, la buvette et la cuisine, ainsi que les toilettes au sous-sol, pourront, après sécurisation, être utilisés par les sociétés meinites organisant une manifestation sous la tente.

### b) TPG

**Etienne Murisier** fait part de la décision prise après discussion avec la commission Sport, Culture et Loisirs et en concertation avec ses collègues de l'Exécutif, d'adhérer à l'offre TPG; même si comme le mentionnait Alain Corthay précise-t-il, celle-ci n'est qu'une promotion des TPG, un premier pas pour inciter les habitants à utiliser les transports publics. Cette offre consiste à consentir Fr. 100.- de rabais pour les nouveaux clients qui prendraient un abonnement annuel, la moitié étant prise en charge par les TPG et l'autre par la Commune. Cette offre n'est pas valable pour ceux qui possèdent déjà un abonnement. Selon une estimation des TPG, le potentiel de nouveaux abonnements ainsi créés pour Meinier serait de 24 unités.

### c) Centre du village

Une présentation de l'état d'avancement du projet avait été annoncée pour ce soir, continue **le Maire**. Malheureusement, elle est reportée au prochain Conseil du 2 avril, car l'examen technique du dossier n'est pas tout à fait prêt à l'Office du logement, qui doit le passer ensuite

au service en charge de la vérification du plan financier. L'autorisation de construire définitive devrait être accordée dans 2 mois au maximum.

Suivra la présentation à la population, puis le vote du crédit de construction qui devrait pouvoir être inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 11 juin 2009. D'ici là, un important travail sur la communication aura été effectué.

**d) Maison Berthet**

L'architecte Claude Meylan a avancé dans ce projet. Comme déjà annoncé, le projet de transformation de la maison comprend 6 logements et un nouveau bâtiment construit sur cette parcelle de 6 logements de plus, soit 12 au total, avec parking souterrain. Le plan financier doit être établi, puis la demande d'autorisation de construire suivra. Une présentation au Conseil est aussi programmée pour le 2 avril 2009; la commission BAM aura d'ici là eu l'occasion de voir l'état d'avancement de ce projet.

**e) Crèche intercommunale**

Comme indiqué la dernière fois, la Commune de Jussy s'était prononcée en faveur de la création du Groupement pour la petite enfance par 10 voix pour et 1 contre. Presinge l'a acceptée à son tour à l'unanimité. Il ne reste donc que Gy le jeudi 19 mars (**ndr** : et Meinier ce soir bien sûr). Dès que ces votes seront approuvés par le Conseil d'Etat, nous pourrions aller de l'avant pour procéder concrètement à la création du Groupement.

**f) Bibliobus**

**Le Maire** passe à nouveau la parole à **Etienne Murisier**, qui revient sur ce qu'il avait annoncé lors du précédent Conseil quant à la décision de la Ville de Genève de laisser tomber l'organisation du bibliobus. En effet, un retournement de situation a eu lieu dans cette affaire. Au lieu d'abandonner - probablement à cause des réactions de surprise manifestées par les communes, la Ville de Genève a fait une nouvelle proposition concrète comprenant deux tranches horaires fixes, soit 10-12h et 14-17h, trajets non compris, ce qui permettra au personnel d'avoir des horaires stables et de couvrir davantage les besoins des communes, tant en jours qu'en plages horaires. Le budget prévisionnel est par conséquent en hausse: le coût tout compris est de Fr. 365.- par heure de passage; pour Meinier par exemple, la proposition consiste en 2 heures hebdomadaires. Le coût d'une telle fréquence serait évidemment bien supérieur à la situation actuelle. Il vaudrait peut-être la peine de réfléchir à une bibliothèque intercommunale, même si le service rendu à la population n'est plus le même. La discussion va continuer tant au sein du Groupement des communes Arve et Lac que du groupe de l'ACG. Plus d'infos suivront.

A titre anecdotique, **le Maire** indique que si l'on tient compte du nombre de livres empruntés à Meinier et de ce que la Commune débourse pour cette prestation, un livre prêté revient à Fr. 10.- environ (Fr. 17.- pour Gy comme autre exemple) !

**g) Aînés**

Des réunions de discussion interactives sur des sujets déterminés ont été prévues avec les aînés. **Alain Corthay** rapporte que la plus récente a permis, avec la quarantaine d'aînés présents - tous très positifs, de discuter de l'opportunité d'insérer un foyer de jour dans notre bâtiment collectif, proposition qui a reçu un bon accueil. Selon le Président du Club des aînés, ils n'ont pas besoin d'un local permanent; il est donc parfaitement envisageable de partager "leur" local avec un foyer de jour le cas échéant. Modalités à rediscuter.

L'intérêt de mettre en place des appartements communautaires ("dominos") a été discuté également, un délai de réflexion leur ayant été octroyé pour donner leur opinion, qui devra aboutir assez rapidement si nous devons intégrer cette option dans les logements du projet d'aménagement du centre du village. Il vaut mieux en effet s'y prendre avant le début de la

construction, plutôt que de transformer ensuite. Chaque membre du Conseil est invité à engager le dialogue avec ses proches aînés pour prendre la température et obtenir un maximum de retours d'informations.

#### h) Civilité

**Le Maire** a communiqué le mois passé la lettre de remerciements du VBC. Cette fois, c'est un courrier d'un tout autre registre dont fait part **Alain Corthay**. Il lit le courrier spontané d'un jeune de 15 ans, qui s'excuse et regrette pour les déprédations qu'il a occasionnées sur la commune, et qui se dit prêt à procéder au nettoyage de ses graffitis pour se faire pardonner et éviter les ennuis futurs. Cette démarche courageuse méritait d'être soulignée, la prise de conscience de cet adolescent fait plaisir et fait du bien.

#### i) Remerciements

**Jacques Petitpierre** profite de cette série pour faire part à son tour du courrier reçu de la Direction et du corps enseignant, qui remercient la Commune pour ce qui a été fait pour le Noël des enfants.

### 3. Projets de délibérations

- **02/2009** : Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge

**Le Président** lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

- **03/2009** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la toiture de la salle communale - **DELIBERATION MUNIE DE LA CLAUSE D'URGENCE**

**Le Maire** rappelle les raisons de la clause d'urgence, qui permet de démarrer immédiatement les travaux - pour de justes motifs, sans avoir à attendre le délai habituel de 30 jours.

**Le Président** lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

*(délibération votée en annexe)*

**André Favre** suggère de ne procéder qu'à la lecture de la partie décisionnelle des délibérations, comme cela avait été décidé lors d'une précédente séance du Conseil, puisque chacun reçoit ces documents chez soi plusieurs jours à l'avance.

**Le Président** répond qu'il préfère quant à lui faire la lecture complète, pour permettre à ceux qui n'auraient pas eu le temps d'en prendre connaissance, à moins que le Conseil n'y soit opposé. Pas de réaction de ce dernier.

### 4. Rapports des commissions

#### a) Finances (FIN)

**Le Maire** prend la parole - en l'absence de Pierre Pricat - et informe que la commission va se réunir le 7 avril pour l'examen des comptes 2008. Elle est en attente des plans financiers de la maison Berthet et du Centre du village.

**b) Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Ràs, la date de la prochaine séance étant à fixer, signale **Corinne Ménétrey**.

**c) Information, Communication & Votations (ICV)**

**François Mégevand** rapporte que la commission travaille sur le remaniement du site internet de la commune. 3 offres vont être demandées à des entreprises spécialisées.

**Jacques Petitpierre** continue. Il a trouvé le bulletin communal d'automne 2008 un peu maigre. Pour l'étoffer, la commission va demander tout prochainement un court historique depuis leur création à toutes les sociétés meinites. Délai de remise des textes le 15 avril 2009.

Il revient ensuite sur la refonte du site, qui a été toiletté. Les têtes de chapitres ont été regroupés en trois grosses rubriques et il y aura 16 sous-chapitres totalisant 77 pages consultables. Les entreprises doivent nous fournir une ligne graphique et la façon dont le site sera administré, géré et hébergé.

**d) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

Deux séances ont eu lieu, respectivement fin janvier et fin février, lors desquelles les 4 sujets suivants ont été discutés, relate **André Favre** :

- 1<sup>er</sup> août: la manifestation sera simple, un orateur reste à trouver.
- Etienne Murisier a proposé d'organiser une Fête des artisans, qui pourrait être intégrée dans le cadre de la fête d'automne des pompiers, à voir.
- Le Concert Tirabosco aura lieu ce dimanche à 17h00 à Jussy.
- Concernant l'inauguration du Centre sportif de Rouelbeau du 23 mai, il passe le relai au Président du comité d'organisation, **Jean-François Jordan**, qui résume la réunion constructive qui a eu lieu avec les sociétés meinites pour cette manifestation. Le programme a été affiné.
  - 4 sociétés - Pétanque, USM, Tennis et Volley vont organiser 2 jeux chacun;
  - l'APEM, la Rampe et la Ludo organiseront parallèlement un espace avec des activités pour les enfants;
  - la buvette et les stands seront organisés en "cartels", 50 à 80 bénévoles étant mis à disposition par les sociétés pour en assurer la tenue.
  - les 4 ou 5 prochaines séances ont été fixées pour la suite de l'organisation, lors desquelles des bénévoles potentiels seront amenés par les sociétés meinites.
  - le traiteur (Vidonne) va être contacté également.

**André Favre** rajoute que les jeux se préparent de manière plus ludique et moins sérieuse que ce qui avait été envisagé au départ (pas de tournois sportifs par exemple).

**Jean-François Jordan** transmettra le programme provisoire à chaque membre du Conseil.

**e) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Marlène Favre** confirme, comme chacun a pu s'en rendre compte, que le chemin des Champs-de-la-Grange est à nouveau praticable. Des panneaux provisoires d'interdiction de stationnement ont été apposés.

Les trous au chemin de la Combe ont été rebouchés.

Les travaux ont démarré à Vy-la-Tour.

Le collecteur bouché au chemin des Plots vers le Petit Bois a été remis en état. Celui au Château du Crest est en cours de travaux.

La commission travaille actuellement sur les levées des déchets de la zone industrielle et artisanale.

**Etienne Murisier** répond - à la question du **Président** - que la déchetterie des déchets verts fonctionne très bien avec le système d'ouverture le samedi seulement. Le reste de la semaine, les habitants respectent bien la benne mise à disposition à la voirie, selon les cantonniers.

**f) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Plusieurs réunions ont été mises sur pied pour travailler, entre autres, sur le choix de la sortie des aînés, explique **Myrna Lachenal**.

Un travail a été fait pour prévoir l'incorporation d'informations sur les bénévoles dans le site internet de la commune.

Des jeunes de 9<sup>ème</sup> année du C.O. de la Gradelle sont partis au Burkina Faso, pour un projet humanitaire de solidarité qu'ils sont en train de mettre sur pied. Ils l'ont présenté à la commission afin de tenter d'obtenir une subvention. Un article de leur cru va être inséré dans le bulletin communal, rajoute **Alain Corthay**.

**Myrna Lachenal** conclut en indiquant que le Club des aînés a décidé d'adhérer à la Fédération genevoise des Club d'aînés.

**g) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Florio Togni** rapporte le bilan qui a été fait avec les jardinières d'enfants sur l'année en cours. Elles ont exprimé leur satisfaction. Le règlement a été revisité en vue des inscriptions pour la nouvelle année scolaire.

"A ta santé", évènement relatif à la prévention de l'alcoolisme organisé par la Rampe, comportera des activités, expositions et débats. Prévu initialement en avril, il aura lieu du 14 au 16 mai prochains. L'appui des Autorités communales est vivement souhaité. **Yannick Dupraz** confirme le besoin de ce soutien, car l'investissement des animatrices est important pour ce projet. **Le Maire** rappelle qu'Alain Corthay s'est beaucoup investi - avec la commission également - pour cette action. **Alain Corthay** rajoute que Yannick Dupraz est prié de se joindre à lui ce prochain mardi pour la suite de la préparation de cet manifestation. **Jacques Petitpierre** propose, pour la partie communication officielle à laquelle la Commune devrait souscrire selon **Florio Togni**, d'utiliser un *Meinier Com*, feuillet d'information qui a justement été créé pour les sujets à thème.

La Ludothèque - reçue par l'Exécutif, se positionne dans le sens d'une professionnalisation de ces tâches, remarque **Florio Togni**. Suite au problème d'accès à la salle communale, des solutions ont été trouvées pour le transfert temporaire de ces activités dans d'autres locaux.

**Yannick Dupraz** a proposé d'utiliser une dernière fois le terrain de foot situé au Centre du village pour les promotions, en y installant une tente. L'option a été suivie par l'Exécutif qui est en attente des offres correspondantes. Tout cela sera peaufiné lors de la prochaine séance.

**André Favre** se demande pourquoi la 2<sup>ème</sup> tente qui avait été demandée semble-t-il par les pompiers pour le 1<sup>er</sup> août leur a été refusée, alors que c'est l'option prise pour les promotions. **Alain Corthay** et **le Maire** justifient cette différence de traitement par le fait que les promotions sont une manifestation officielle importante et d'envergure, pour laquelle le besoin de deux "locaux" séparés est impératif, ce qui n'est pas le cas du 1<sup>er</sup> août; la salle n'étant pas disponible, la solution des 2 tentes s'imposait.

**h) Réclamations (REC)**

Ràs.

## 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Fondation de la Pallanterie

**Etienne Murisier** avertit que des places de parking restant libres au 2<sup>ème</sup> sous-sol dans le bâtiment 5 pourraient être transformées en dépôts. La décision a toutefois été reportée de quelques mois car un certain flou subsiste actuellement au niveau du potentiel de stationnement de la zone, suite aux divers travaux effectués. Des panneaux provisoires d'interdiction de stationner ont été apposés dès la fin des travaux d'aménagement des chemins menant au Centre sportif de Rouelbeau. Les ASM vont également être mis à contribution pour enrayer le parking sauvage à gauche et à droite, ce qui devrait inciter les gens à s'organiser correctement en prenant des places de parking si nécessaire. **André Favre** soutient cette démarche attentiste et insiste d'ailleurs sur le fait de ne pas transformer trop vite les places du parking du bâtiment 5 en dépôt, ce parking ayant justement été créé pour combler le manque chronique de places dans la zone.

Le deuxième point discuté, reprend **Etienne Murisier**, concernait le remplacement en cours de Madame Ferro qui va prendre prochainement sa retraite.

Enfin, des travaux de réfection vont être réalisés dans le local des pompiers pour régler le problème des fuites dans la partie buvette et sanitaires, une partie des frais occasionnés étant pris en charge en principe par l'assurance.

### b) Communes-Ecole

En l'absence de **Julia Collis**, ce point sera repris lors de la prochaine séance.

### c) Fanfare

**Marlène Favre** a participé à l'assemblée de la fanfare il y a 3 semaines. Celle-ci remercie la commune pour son soutien financier et la mise à disposition des locaux. Leur concert annuel était prévu pour le 9 mai; il aura finalement lieu le 24 octobre précise **le Maire**.

Enfin, comme chacun a pu le voir dans le récent tous ménages, la fanfare sera visible dans les émissions relatives au concours de la TSR auquel elle a participé. Le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fanfare sera fêté les 28-29 mai 2010 : concert et animations.

### d) Amadeus

Pas d'informations pour l'instant, dicit **Florio Togni**, si ce n'est la tenue d'une séance à confirmer.

### e) Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Le groupement fonctionne bien, le comité se réunit toutes les 3 semaines indique **le Maire**. Un règlement d'utilisation de cet espace sportif va être adopté. Une convention avec le Tennis club va également voir le jour pour définir qui fait quoi, qui est responsable en cas de problème et harmoniser la gestion des clés avec le gérant du restaurant. La collaboration est très bonne avec les époux Meier et les sociétés pour organiser conjointement des manifestations sur place, sur le principe "gagnant-gagnant"

**Etienne Murisier** signale que José Manserre assure pour l'instant le nettoyage des vestiaires jusqu'à l'ouverture officielle du Centre sportif - puisque la salle communale est fermée actuellement. Ensuite, les gérants du restaurant reprendront la gestion de cette tâche.

Les entrainements de football auront lieu en principe sur le terrain du centre du village jusqu'à la fin de la saison.

f) **ACG - Commission jeunesse**

Ràs, prochaine séance vendredi selon **Alain Corthay**.

g) **Pompiers**

La compagnie 36 compte 37 sapeurs-pompiers et tout va bien, indique **André Favre**.

**6. Divers**a) **Bois de Rouelbeau**

**Jacques Petitpierre** demande si la commune envisage de manifester son étonnement auprès du département concerné, rapport au "massacre à la tronçonneuse" qui a eu lieu à Rouelbeau, alors qu'il nous avait expressément été signalé à l'époque que ce bois était protégé. **Etienne Murisier** répond que contrairement à l'information très large qui a été effectuée sur les travaux de nettoyage au Petit Bois et qui a quand même provoqué des réactions ça et là de la population, rien n'a été envisagé à Rouelbeau. La seule information qui est prévue - bien trop tardivement comme il l'a signalé lors de la séance sur la renaturation de la Seymaz - se fera en automne selon le département. Il tiendra le Conseil au courant.

b) **Barrière école**

**Bruno Holzer** rappelle la suggestion de l'APEM d'installer une barrière amovible entre le parking de la salle communale et la place de jeux, pour limiter les dangers liés à la circulation à cet endroit. **Alain Corthay** confirme qu'une telle barrière se justifie doublement puisqu'elle éviterait aux voitures de pénétrer dans le préau de l'école - comme cela semble se produire le soir - et freinerait les ardeurs des enfants qui ont tendance à dépasser les limites du préau. Ce point va être rediscuté avec la voirie entre autres.

c) **Buvette USM**

**Le Président** informe que le nettoyage est également assuré par José Manserre là-bas. Le lave-vaisselle est changé ces jours précise **le Maire**, qui complète en disant que le travail de José consiste actuellement à procéder au nettoyage des vestiaires de Rouelbeau, de la buvette de football actuelle, ainsi que les locaux empruntés par les sociétés dans les communes avoisinantes - en remplacement de la salle communale.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie Monsieur Dominique Von Burg - de la Tribune de Genève - de sa présence à cette assemblée et lève la séance à 21h50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :            jeudi 2 avril 2009 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....  
Jacques Petitpierre

.....  
Bernard Piguet

**Annexes :** délibérations votées



## République et canton de Genève

### Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mars 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

#### **Délibération n° 02/2009**

#### **Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge**

Vu les discussions menées entre les communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, afin de structurer et d'organiser de manière contractuelle et durable la gestion de la crèche intercommunale, dont la réalisation est prévue sur le territoire de la Commune de Meinier, dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu intergénérationnel au Centre du village de Meinier et sous réserve que ce projet aboutisse,

vu la présentation de ce projet par le Maire au Conseil municipal de Meinier et l'accord de principe obtenu de ses membres,

vu l'utilité de ce Groupement intercommunal, qui devra permettre de gérer de manière cohérente et efficiente l'accueil de la petite enfance, pour le bien des familles concernées par les difficultés actuelles de placement dans ce domaine,

vu le projet ci-joint de statuts du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, daté du 9 février 2009,

vu la nécessité de doter le Groupement intercommunal d'un montant de Fr. 225'000.- pour assurer le fonctionnement initial de la crèche (fonds de roulement), dont Fr. 17'800.- à la charge de la commune de Gy, Fr. 118'400.- à la charge de Meinier, Fr. 59'200.- à la charge de Jussy et Fr. 29'600.- à la charge de Presinge,

vu le vote d'intention du Conseil municipal de Meinier du 19 février 2009, acceptant les projets de délibération et lesdits statuts par 13 voix pour, soit à l'unanimité,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et u et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

#### **le Conseil municipal de Meinier**

#### **décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'approuver la constitution du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, ainsi que les statuts correspondants ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 118'400.- destiné à la constitution du capital de dotation du Groupement (apport à charge de la Commune selon l'art. 10 al. 2 des statuts) ;
3. De reporter la libération de l'apport visé au chiffre précédent, en faveur du Groupement et sur demande de son Conseil, au plus tard jusqu'au dernier jour du 3ème mois qui suivra l'ouverture du chantier, par la Commune de Meinier, du bâtiment destiné à accueillir la première crèche du Groupement, selon l'art. 29 al. 3 des statuts ;
4. De comptabiliser la dépense prévue au chiffre 2 dans le compte des investissements, puis de la porter au bilan de la commune, dans les prêts et participations permanentes (patrimoine administratif) ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération;
6. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Gy, Jussy et Presinge.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **20 avril 2009**.

Meinier, le 20 mars 2009

Le Président du Conseil municipal  
**Bernard Piguet**



## République et canton de Genève

### Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mars 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

#### **Délibération n° 03/2009**

#### **Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la toiture de la salle communale - DÉLIBÉRATION MUNIE DE LA CLAUSE D'URGENCE**

Vu le contrôle effectué par Charpente Concept SA, bureau d'ingénieurs bois mandatés comme experts dans le cadre de l'étude de faisabilité de la transformation et rénovation de la salle communale,

vu le diagnostic et le rapport de l'expertise, qui signale une grave délamination des fermes en lamellé collé en milieu de portée, ayant pour conséquence que la sécurité structurale de la charpente de toiture de la salle communale n'est plus garantie,

vu l'interdiction d'exploiter la salle communale décidée suite à cette expertise, tant que les fermes porteuses ne seront pas assainies ou remplacées,

vu l'estimation budgétaire de réhabilitation présentée par Charpente Concept SA, pour le remplacement des fermes porteuses par des fermes neuves, ces travaux permettant par la même occasion d'améliorer l'isolation phonique et thermique, ainsi que d'apporter quelques modifications favorisant une extension éventuelle future de la salle,

vu l'utilisation régulière qui est faite de cette salle et par voie de conséquence la nécessité de pouvoir procéder à une réhabilitation rapide de celle-ci,

vu l'art. 32, al. 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, qui permet au Conseil municipal de munir une délibération de la clause d'urgence exceptionnellement si la mise en vigueur d'une délibération ne peut souffrir le retard dû à une éventuelle procédure référendaire,

vu qu'il ressort des considérants figurant ci-dessus que cette condition est remplie, dans la mesure où le seul moyen de mettre à disposition et de sécuriser cette salle dans les meilleurs délais est de débiter les travaux le plus rapidement possible,

vu le vote d'intention du Conseil municipal du 19 février 2009, qui a approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité, le début des travaux au plus tôt,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

#### **le Conseil municipal de Meinier décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- pour la réparation de la toiture de la salle communale via le remplacement des fermes porteuses par des fermes neuves, ces travaux permettant par la même occasion d'améliorer l'isolation phonique et thermique, ainsi que d'apporter quelques modifications favorisant une extension éventuelle future de la salle ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 08.331.09, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 1'100'000.-;
5. De munir la présente délibération de la clause d'urgence conformément à l'art. 32, al. 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dans la mesure où le seul moyen de mettre à disposition et de sécuriser cette salle dans les meilleurs délais est de débiter les travaux le plus rapidement possible.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Meinier, le 20 mars 2009

Le Président du Conseil municipal  
**Bernard Piguet**